

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



ANAQ-SUP

**DISCOURS DU SECRETAIRE EXECUTIF, Pr. PAPA GUEYE,
A L'OCCASION DE LA REMISE OFFICIELLE DES RAPPORTS
D'ACTIVITES DE 2015 ET DE 2016 DE L'ANAQ-SUP.**

Dakar, Lagon 2, 06 mars 2018

- **Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;**
- **Messieurs les Directeurs généraux ;**
- **Madame, Messieurs les Recteurs et Coordonnateurs d'universités ;**
- **Monsieur le Directeur de Cabinet ;**
- **Mesdames, Messieurs les Directeurs généraux et Directeurs d'établissement privés d'Enseignement supérieur ;**
- **Mesdames, Messieurs les Directeurs ;**
- **Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'ANAQ-Sup ;**
- **Madame, Messieurs les membres du Conseil Scientifique de l'ANAQ-Sup ;**
- **Mesdames, Messieurs les Directeurs d'ISEP ;**
- **Mesdames, Messieurs les représentants des PTFs**
- **Mesdames, Messieurs les Conseillers techniques ;**
- **Mesdames, Messieurs les experts de l'ANAQ-Sup ;**
- **Messieurs les Secrétaires généraux de syndicats ;**
- **Mesdames et Messieurs en vos titres et qualité ;**
- **Chers invités,**

La cérémonie qui nous réunit ce matin consacre une disposition réglementaire bien inscrite dans le texte de création de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, qui stipule que l'ANAQ-Sup produit chaque année un rapport qui est remis au Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et rendu public.

Comme vous le savez, nous remettons aujourd'hui les rapports d'activités de 2015 et de 2016 avec retard. En effet, des raisons indépendantes de notre volonté avaient empêché leur remise à date échu. Monsieur le Ministre, par compréhension et engagement pour l'assurance qualité, a accepté de les recevoir en différé, tout en maintenant le caractère officiel de la réception.

Comme à l'accoutumée, la remise des rapports à la tutelle nous offre l'agréable occasion de porter à la connaissance des sénégalais et devant l'autorité de tutelle, les activités réalisées, les résultats obtenus et leurs impacts sur le système, de même que les difficultés et les défis du sous-secteur de l'Enseignement supérieur en matière d'Assurance qualité.

L'enseignement supérieur a connu plusieurs développements issus de l'application des décisions du Conseil présidentiel, à la suite de la Concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur.

On constate depuis que les avancées du système sont considérables :

- l'élargissement de la carte universitaire ;
- l'effort de décentralisation des établissements privés à l'intérieur du pays, encouragé par l'orientation de nouveaux bacheliers par le Ministère ;
- La gouvernance du système et des établissements a également connu des avancées significatives, surtout dans le sens du renforcement de la qualité du sous-secteur avec, entre autres mutations :
 - le nouvel organigramme du MESR, qui renforce les structures centrales de gestion des missions d'enseignement, de recherche et d'innovation ;
 - la nouvelle loi relative aux universités publiques qui, non seulement, va réaliser l'ouverture des institutions à la société et au monde socio-économique mais encore permettre l'institutionnalisation de l'assurance qualité comme une responsabilité des organes de gouvernance et décision ;
 - le décret relatif à la reconnaissance, à l'équivalence et au classement des diplômes signé en mai 2015 ; à la rédaction duquel l'ANAQ-Sup a beaucoup contribué avec votre confiance.. Les nouvelles dispositions désormais en vigueur ont permis la simplification et l'harmonisation des conditions de reconnaissance des diplômes et l'établissement de l'égale dignité (que vous rappelez souvent) entre les établissements publics et privés, en offrant aux diplômés de l'Enseignement supérieur les mêmes chances de jouir, au sein de la

Fonction publique sénégalaise, des prérogatives attachées à leurs grades, qu'ils soient étudiants du public ou du privé.

Dans ce contexte, l'ANAQ-Sup s'évertue à réaliser ses missions qui consistent essentiellement à contribuer au développement de la culture de l'évaluation et de l'assurance qualité et à l'amélioration continue de la qualité des EES, de leurs filières et de leurs programmes de formation.

A ces missions essentielles, s'ajoute celle de témoigner annuellement de la qualité des EES, de leurs filières et de leurs programmes.

L'exercice du cœur de métier de l'ANAQ-Sup se fait ainsi à travers différentes procédures d'habilitation, d'agrément et d'accréditation, fondées sur l'autoévaluation, l'évaluation externe et sur les bonnes pratiques internationales en la matière.

Quels sont les résultats de ces procédures au cours des années 2015 et 2016 ? Quels impacts sur le système d'enseignement supérieur, sur les établissements et sur leurs programmes ? Quelles sont les difficultés rencontrées et quelles perspectives de développement et d'approfondissement des pratiques d'assurance qualité interne et externe développer au Sénégal ?

-Monsieur le Ministre ;

-Mesdames, Messieurs ;

-Chers invités ;

Permettez-moi de donner des réponses plus ou moins synthétiques aux différentes interrogations que je viens de faire. Etant entendu que les Rapports, qui seront remis tout à l'heure, contiennent le développement de tous les points que je vais évoquer dans mon propos.

Concernant les résultats, ils portent sur deux formes de procédures : des évaluations institutionnelles pour l'agrément définitif et pour l'habilitation et des évaluations de

programmes pour l'accréditation des diplômes, présentés par le public et par le privé au cours des deux années.

Les résultats des évaluations institutionnelles laissent apparaître les données suivantes pour 2015 et 2016 :

Pour les EES privés :

Année	EES privés candidats recevables	Rapports d'auto-évaluation recevables	EES privés évalués	Procédures achevées (Délibération du CS)	EES ayant obtenu l'avis favorable à l'A.D
2014	17	14	14	14	9
2015-2016	86	58	58	58	22

Trois conclusions ont été tirées de leur analyse :

1-Une nette augmentation des établissements candidats de 2014 à 2016 :

Le nombre d'établissements candidats à l'agrément définitif est passé pratiquement du simple au quintuple entre 2014 et 2016, de 17 en 2014 à 86 pour les années 2015 et 2016. Cette tendance à la hausse pourrait s'expliquer par le besoin des EES privés à se conformer aux dispositions réglementaires du MESR en la matière et aux dispositions de qualité qui conditionnent l'accueil des bacheliers et la reconnaissance des diplômes.

2-L'achèvement de toutes les auto-évaluations institutionnelles commencées reste un défi :

Tous les EES candidats ne déposent pas leur rapport d'auto-évaluation. Pourtant, le dépôt du rapport d'auto-évaluation recevable est une condition sine qua non pour la poursuite de la procédure, le tiers (1/3) en 2015 et 2016 ne l'a pas déposé. Ce constat semble indiquer que l'assurance qualité interne est encore à renforcer dans

les établissements privés, notamment la qualification des membres des cellules internes d'assurance qualité et des comités de pilotage des auto-évaluations.

3-Les résultats restent encore à améliorer :

Concernant les procédures d'évaluation institutionnelles, il a été enregistré une tendance à la baisse des résultats. En 2014, les $\frac{3}{4}$ des EES ayant achevé la procédure avaient un avis favorable à l'obtention de l'agrément définitif, contre $\frac{1}{4}$ en 2015 et 2016. L'une des raisons essentielles est l'absence d'une gouvernance académique et administrative aux normes ; 56% des recommandations issues des évaluations institutionnelles menées dans les EES privés portent sur cet aspect.

Pour les EES publics :

Les autoévaluations institutionnelles ont démarré en février 2016. A ce jour seul l'ISEP de Thiès a déposé son rapport d'auto-évaluation institutionnelle et a été évalué en novembre 2017. Les autoévaluations sont en cours dans les universités. Pour accélérer le processus l'ANAQ-Sup a organisé des visites de soutien et d'accompagnement des comités de pilotage des différentes universités. D'après les informations reçues des recteurs, les rapports d'auto-évaluation seront déposés à l'ANAQ-Sup au cours du premier trimestre de cette année.

Pour les évaluations de programmes en vue de l'accréditation, la synthèse des résultats se présente ainsi, public et privé confondus :

Année	Programmes candidats recevables	Rapports d'auto-évaluation recevables	Nombre de programmes évalués	Procédures achevées (Délibération du CS)	Programmes accrédités
2014	68	19	16	16	12
2015-2016	274	187	177	168	79

DE ces résultats, les conclusions suivantes peuvent être tirées avec certitude :

1-Un accroissement significatif du nombre de programmes candidats à l'accréditation entre 2014 et 2016.

Les procédures d'accréditation, dans les EES publics et privés, ont enregistré **68 programmes candidats** en 2014 contre **274 programmes en 2015 et 2016**, soit quatre fois plus qu'en 2014.

Cette hausse traduit à la fois une prise de conscience des établissements, surtout privés, de l'importance de la qualité, constatées par les évaluations, dans l'attractivité des formations et dans la reconnaissance des diplômes qu'ils délivrent. Les activités de communication de l'ANAQ-Sup ont également contribué à cette augmentation.

2-Des auto-évaluations de programmes qui n'ont pas été toujours menées à terme :

A l'instar des évaluations institutionnelles, plusieurs programmes candidats à l'accréditation ne dépassent pas l'étape de l'auto-évaluation. Un peu plus du quart $\frac{1}{4}$ des programmes candidats avait franchi cette étape en 2014, avec une amélioration pour les années 2015 et 2016 où les $\frac{3}{4}$ des candidats l'ont franchie. Ce gain est en partie lié aux formations et aux appuis techniques de l'ANAQ-Sup aux responsables des CIAQ.

3-Le nombre de diplômes accrédités reste faible pour 2015 et 2016 :

En effet, une baisse des résultats a été enregistrée au cours de l'année 2015 et 2016. En 2014 près des $\frac{3}{4}$ des programmes ayant achevé la procédure, ont été accrédités, contre $\frac{2}{4}$ des programmes ayant achevé la procédure en 2015 et 2016.

Il ressort de l'exploitation des données issues des procédures d'accréditation de 2015 et de 2016, que 85 % des recommandations des équipes d'experts et du Conseil Scientifique concernent les Infrastructures/équipements (32,8 %), la gouvernance (28,2 %) et le Système LMD /pédagogie (24,8 %).

-Monsieur le Ministre ;

-Mesdames, Messieurs ;

-chers invités ;

Concernant l'impact sur les établissements et sur le système, on peut relever des mutations positives dans les pratiques pédagogiques et dans la gouvernance. Mutations qu'il faut entretenir et renforcer, en vue d'asseoir les différents éléments constitutifs d'une culture de la qualité, indispensable à la compétitivité de nos diplômés.

En effet, les différents rapports d'autoévaluation et d'évaluation externe permettent de relever, au sein des établissements d'enseignement supérieur, les changements qualitatifs suivants :

-la forte augmentation des Cellules internes d'AQ fonctionnelles au sein des établissements privés ;

-la pratique, devenue courante, d'un engagement écrit pour la qualité signé par la plus haute autorité de l'établissement ;

-l'inscription de ligne budgétaire pour le fonctionnement et les activités des Cellules internes d'Assurance qualité et pour le suivi des recommandations issues des évaluations, surtout dans le public ;

-l'évaluation des enseignements par les étudiants, à partir d'un document de procédure validé, suivie d'une exploitation des résultats en vue de l'amélioration des pratiques pédagogiques ;

-l'évaluation de la gestion et des services administratifs dans certains établissements ;

-l'élaboration de plan stratégique par les établissements qui n'en avaient pas ;

-la rédaction et la mise en pratique de Manuel Qualité qui commencent à s'installer dans beaucoup d'établissements publics et privés ;

-l'exigence de plans de cours et de syllabi par les autorités des établissements et par les étudiants ;

-l'élaboration de référentiels de programmes et de compétences impliquant les professionnels et les employeurs ;

-l'élaboration de procédures écrites sur l'élaboration et la validation des programmes.

Au niveau du système et de ses procédures :

-une transcription des standards et des références de qualité dans les textes réglementaires sur la gouvernance des établissements et sur la reconnaissance des diplômes de l'Enseignement supérieur (loi relative au universités, décret sur la reconnaissance) ;

-des coordinations mensuelles entre responsables ministériels et responsables institutionnels ;

-une obligation de suivi et de mise en œuvre des recommandations issues des évaluations de l'ANAQ-Sup ;

-des rencontres périodiques entre l'ANAQ-Sup et les responsables des établissements publics et privés bénéficiaires des procédures, pour échanger sur les procédures, les résultats et la planification des évaluations ;

-un renforcement des capacités des responsables des cellules internes d'Assurance qualité et des experts évaluateurs.

- une meilleure maîtrise des démarches et des outils d'assurance qualité interne.

Ces mutations internes au système ont commencé à susciter un comportement nouveau des parents et des étudiants qui veulent désormais vérifier la qualité des établissements et des diplômes selon les critères d'agrément, d'habilitation, d'accréditation et de reconnaissance.

-Monsieur le MESRI ;

-Mesdames, Messieurs ;

-Chers invités ;

Ces résultats et pratiques véritablement encourageants ne doivent cependant pas cacher les différents écueils qui se dressent sur le chemin vers la qualité de notre

enseignement supérieur. En effet, l'exploitation des données et des constats, issus des différents rapports d'évaluation lors des procédures de 2015 et de 2016, a permis à l'ANAQ-Sup de faire les recommandations suivantes, qui apparaissent comme des défis pour le sous-secteur de l'enseignement supérieur :

- La mise en œuvre du système LMD et les pratiques pédagogiques sont à améliorer dans les EES par une évaluation et une révision périodique des programmes et des approches méthodologiques, par une formation continue des acteurs ;
- le renforcement des infrastructures et des équipements pédagogiques est devenu une nécessité, surtout pour les établissements privés et pour les programmes scientifiques et techniques ;
- La réorganisation de la gouvernance institutionnelle et académique, pour renforcer la qualité des processus de décisions, de mise en œuvre et de suivi, notamment au sein des EES privés et le recrutement de personnels qualifiés et suffisants sont des recommandations constantes des différents rapports de 2015 et 2016 ;
- Le renforcement de la professionnalisation des programmes d'étude et de formation ;
- Et enfin le renforcement des dispositifs internes d'assurance qualité.

-Monsieur le Ministre ;

-Mesdames, Messieurs ;

-Chers invités ;

Le fort accroissement annuel des demandes d'agrément, d'habilitation et d'accréditation, dans un contexte de diminution des ressources, suite à l'arrêt du financement du PGF-Sup en 2016, a eu pour effet d'épuiser les possibilités financières, avec comme conséquence le ralentissement des procédures et la réduction du programme de travail annuel.

Une autre conséquence collatérale est l'absence de primes de performances pour le personnel, pourtant engagé et performant. En effet, après quatre années de service, les agents de l'ANAQ-Sup n'ont jamais reçu de primes de performances, pourtant prévues par le décret de création, comme cela se fait dans les autres agences d'exécution.

C'est pourquoi, nous sollicitons le renforcement des efforts budgétaires, déjà consentis par la tutelle, en vue d'assurer la soutenabilité financière des procédures, dont le rythme de croissance va s'accroître avec l'application des nouvelles dispositions législatives et réglementaire dans le sous-secteur.

Cela rendra possibles :

- l'évaluation de l'ensemble des EES et des programmes candidats à une habilitation ou à une accréditation ;
- le développement de compétences et le renforcement des capacités techniques des agents, des experts et des membres des organes de gouvernance ;
- la mise en œuvre effective de l'élargissement des missions de l'ANAQ-Sup à l'évaluation de la Recherche et à l'Innovation, comme l'avait recommandé le conseil présidentiel sur les conclusions de la Concertation nationale sur l'avenir de l'Enseignement supérieur.

-Monsieur le MESRI,

-Mesdames, Messieurs,

-Chers invités ;

Je voudrai terminer mon propos par souligner ici l'appui constant de la tutelle pour un fonctionnement normal et conforme aux bonnes pratiques internationales en matière d'assurance qualité externe.

Cet appui n'est pas seulement matériel. C'est aussi et surtout un soutien par la confiance en nos procédures et par le respect des décisions issues des différentes instances de gouvernance de l'ANAQ-Sup.

Cela est important pour nous, car il renforce l'autonomie de l'ANAQ-Sup comme agence publique d'assurance qualité : l'autonomie dans son fonctionnement, l'autonomie dans la mise en œuvre de ses procédures et l'autonomie dans sa prise de décision. Soyez-en remercié Monsieur le Ministre.

Possédant cette autonomie, qui fait souvent défaut aux agences publiques, et avec l'apport décisif de ses agents, des membres du Conseil d'Administration, du Conseil Scientifique et des experts évaluateurs, l'ANAQ-Sup a pu se forger, après quatre années d'existence seulement, une bonne réputation nationale et internationale qui se manifeste à travers :

- l'augmentation des sollicitations de pays amis et frères du Sénégal pour se faire accompagner par l'ANAQ-sup dans la mise en place de leur agence nationale d'assurance qualité ;
- la confiance de l'UNESCO qui a accepté, sur votre proposition, que l'ANAQ-Sup intègre la commission de rédaction de la Convention africaine d'Addis-Abeba, relative à la reconnaissance des diplômes en Afrique et la commission internationale de rédaction de la Convention Mondiale de reconnaissance des titres de l'Enseignement supérieur ;
- la contribution de notre Autorité aux différents programmes d'Assurance qualité déroulés par des partenaires techniques tels que l'UNESCO, l'AUF, le CAMES, l'USAID/ERA, le DAAD, l'UA et l'UE.

-Monsieur le Ministre,

-Mesdames, Messieurs,

-Chers invités,

Mercie de votre aimable attention.

http://anaqsup.sn/?page_id=3549